



Imot © Mission Opérationnelle Transfrontalière 2015

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Euregio Meuse-Rhin

(Belgique - Allemagne - Pays Bas)

COMPARAISON DES CONDITIONS CADRES

À la frontière entre l'Allemagne (région d'Aachen), la Belgique (provinces de Limbourg et de Liège, Communauté Germanophone) et les Pays-Bas (provinces de Limbourg et Brabant septentrional), ce territoire transfrontalier connaît très peu de différences en termes de conditions cadres. Néanmoins, en termes d'impôts sur les sociétés par exemple, le niveau aux Pays-Bas (25 %) est inférieur à celui en Allemagne (15 % auxquels s'ajoutent 15 % de taxe pour les activités commerciales et industrielles) et Belgique (34 %).

TISSU ÉCONOMIQUE

Avec un passé d'industrie lourde (charbon et acier), la plupart des régions qui composent ce territoire transfrontalier ont réussi une transition vers des industries et des services à haute valeur ajoutée et basés sur la connaissance et font partie des « leaders de l'innovation » en Europe⁷². Ce territoire se distingue par la présence de grandes multinationales de technologies de pointe comme Philips ou des centres de recherche comme IMEC à Leuven. Les filières dominantes sont : l'industrie chimique et les nouveaux matériaux, l'électronique et la pharmaceutique.

⁷² OCDE, *The case of the Top Technology Region / Eindhoven-Leuven-Aachen triangle (TTR-ELAT) – Regions and Innovation: Collaborating Across Borders*, Claire Nauwelaers, Karen Maguire, Giulia Ajmone Marsan, 2013